164216 - Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) frappa-t-il sa femme Aicha (P. A. a) ?

question

On trouve dans le livre IV du Sahih de Mouslim le hadith n° 2127 rapporté par Muhammad ibn Quays selon lequel Aicha (P. A. a) a mentionné que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'avait frappée à la poitrine de manière à la faire ressentir une douleur et dit : Craignent-ils qu'Allah les opprime, ainsi que Son messager?
A ma connaissance, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne leva jamais la main sur quelqu'un pour le frapper. Pouvez-vous m'expliquer pour quelle raison le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) aurait-il frappé Aicha comme indiqué dans ce hadith? Il y a beaucoup de pêcheurs en eau trouble et de haineux qui pourraient se servir du hadith pour attaquer le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le hadith en question est celui rapporté par Aicha(P.A. a) en ces termes : « Au cours de la nuit que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) passait chez moi, il se retourna, ôta son habit et ses sandales, les plaça près de ses pieds, déploya un pan de sa pagne sur le lit et se coucha. Dès qu'il crut que je m'étais endormie, il retira doucement son habit, se rechaussa lentement, ouvrit la porte et sortit en la refermant calmement.

Je me couvris la tête puis m'habillai correctement avant de me lancer à sa poursuite. Il se rendit à Baqui'a, s'y tint longuement debout et leva les mains trois fois. Ensuite, il reparti et je le suivis. Puis il pressa le pas et j'en fis de même. Puis il accéléra le pas, ce que je fis. Puis il se mit à courir

et j'en fis de même au point de le dépasser et de rentrer chezmoi. A peine me couchai- je qu'il entra et dit :

- «Qu'est-ce qui t'arrive, ô Aicha ? Essoufflement d'une ventrue !?

– Non, rien.

- Ou bien tu m'informes ou bien c'est le Doux et Bien informé qui va le faire.

- «O Messager d'Allah ! Puisse mes père et mère soient sacrifiés pour te racheter ! Puis je l'informai de ce qui s'était passé.

- « C'est toi donc la silhouette que j'avais aperçue devant moi ?

- Oui. Il m'asséna alors un coup dur à la poitrine et dit : «Tu croyais donc qu'Allah et Son Messager allaient te léser (en détournant ta nuit au profit d'une autre de tes coépouses ?)

- Quel que soit ce qu'on cache, Allah le sait.

- Oui, Gabriel se présenta à moi comme tu as vu et m'appela sans que tu fusse au courant. Je répondis à son appel en te le cachant. Il ne pouvait entrer chez toi alors que tu t'étais déshabillée. Je croyais que tu t'étais endormie et je ne voulais pas de te réveiller par crainte que tu éprouvasses de la solitude. Gabriel dit : Allah t'a donné l'ordre de te rendre à Baqui' pour solliciter le pardon au profit de ses occupants.

- Que devrais-je leur dire, ô Messager d'Allah ?

- Dis : paix sur vous gens des demeures, croyants comme soumis. Puisse Allah accorder Sa miséricorde aux devanciers et à ceux parmi nous qui suivront car, s'il plaît à Allah nous vous rejoindrons. (Rapporté par Mouslim, 974).

La clarification de l'ambiguïté suscitée dans la question peutse faire de plusieurs manières :

Premièrement, les propos d'Aicha (P.A.a) : Il m'asséna alors un coup dur à la poitrine. renvoient à

l'acte accompli par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) désigné sous le vocable lahd qui signifié pousser par la poitrine ou donner un léger coup pas très dur pour être assimilé à la frappe visant à faire mal et traduisant le mépris. Mieux, Lissan al-Arabe (3/393) indique que parmi les significations de lahd figure tapoter. Dans Tadj al-Arouch (9/145) on trouve parmi les significations de lahd pression.

Abou Oubay al-Qaussim ibn Salam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : On dit : lahdtou ar-radjoula alhadouhoo c'est-à-dire je l'ai frappé légèrement. Extrait de Gharib al-hadith (4/260).

Ibn Faris (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : lahdtou ar-radjoula signifie : je l'ai repoussé. Extrait de Moudjmal al-lougha, p.796.

Ibn al-Athir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : lahd signifie pousser violemment à la poitrine. Extrait de Nihaya (4/281).

Tous ces termes peuvent se substituer les uns aux autres. Ils indiquent que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne frappa Aicha dans le sens entendu par les adversaires. Il ne fit que la repousser légèrement à la poitrine de manière qu'elle ressentit une faible douleur provoquée involontairement. L'objectif était d'avertir et d'éduquer.

Deuxièmement, si on réfléchit attentivement sur le hadith, on y voit un indice de la noblesse de caractère de l'honorable Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Voilà un homme qui vécut de nombreuses années avec son épouse qui commit à son égard beaucoup d'actes dictés par la jalousie instinctive de la femme et qui pourtant ne réagit négativement ni par la parole ni par l'acte en dehors de ce qu'on croit trouver dans ce hadith et en dépit du grand nombre de rapporteurs qui nous ont transmis les détails de sa vie. Tout cela prouve la perfection du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Quant aux haineux prompts à la critique, ils souhaitent vivement découvrir que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) eut violemment frappé sa femme ou au moins l'eut frappée de manière à lui porter préjudice et l'humilier. Ils ont subi un échec retentissant car tout ce qu'on trouve dans ce hadith est qu'Aicha dit : Il m'asséna alors un coup dur à la poitrine . Celui qui veut

frapper pour humilier ne se contente pas de viserla poitrine, mais il administre un puissant coup au visage ou à une autre partie du corps pour produireun effet humiliant sur la victime, ce que nous ne trouvons pas dans le hadith d'Aicha (P. A. a)

Troisièmement, ce hadith montre la perfection morale du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) notamment sa compassion et la douceur de son cœur. En effet, il ne violenta pas et ne frappa pas et ne blâma pas. Il se contenta juste d'un doux reproche visant à apprendre à Aicha et à travers elle à la Umma tout entière qu'Allah le Puissant et Majestueux et son messager (Bénédiction et salut soient sur lui) ne lèsent personne et qu'il n'est permis à personne de penser du mal à l'égard d'Allah et de Son Messager et qu'il faut, au contraire, avoir une bonne opinion sur Allah et se satisfaire de la part qu'il nous a attribuée.

Le coup en question fut une manière d'éduquer, d'instruire et d'attirer l'attention sur une affaire grave qui ne doit pas être oubliée ou perdue de vue, quel que fort que pût être la jalousie qu'elle éprouvait envers le Prophète et l'amour qu'elle lui vouait. Le Prophète d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'est pas susceptible de léser une femme pour plaire à une autre de ses femmes. Combien il en était éloigné !!

Quatrièmement, parmi les indices qui montrent que le coup ne visait pas à frapper douloureusement mais avait plutôt un but pédagogique et d'avertissement, la poursuite du dialogue entre le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et Aicha (P.A .a). Ce dialogue calme et utile révéla la compassion du maître éducateur que fut le Prophète. Il s'excusa d'être sorti de chez lui à cette heure si tardive.

Pourtant, il s'était comporté si calmement qu'il quitta sans bruit pour éviter de réveiller son épouse. Une telle manière de s'excuser ne provient pas d'un homme fâché et désireux de faire mal. C'est plutôt le comportement d'un époux honorable, doux et clément, qui respecte sa femme et tient à lui expliquer son excuse encitant ce qui s'était passé en détails pour associer son interlocutrice à l'histoire et insuffler en ellela confiance dans un mari sincère et fidèle.

Aicha dit : Quel que soit ce qu'on cache, Allah le sait. « Oui, Gabriel se présenta à moi comme tu

as vu et m'appela sans que tu fusse au courant. Je répondis à son appel en te le cachant. Il ne pouvait entrer chez toi alors que tu t'étais déshabillée. Je croyais que tu t'étais endormie et je ne voulais pas de te réveiller par crainte que tu éprouvasses de la solitude. Gabriel dit : Allah t'a donné l'ordre de te rendre à Baqui' pour solliciter le pardon au profit de ses occupants.- Que devrais-je leur dire, ô Messager d'Allah ? - Dis : paix sur vous gens des demeures, croyants comme soumis. Puisse Allah accorder Sa miséricorde aux devanciers et à ceux parmi nous qui suivront car, s'il plaît à Allah nous vous rejoindrons.

Que celui qui cherche la vérité sincèrement réfléchisse sur le cas d'un mari couché dans le lit de sa femme et qui fut saisi (subitement) d'une affaire importante qui l'obligea à sortir tout en veillant à ne pas déranger son épouse. Car celle-ci risqueait bien d'être terrifiée si elle se rendait comptesoudainement de l'absence inopinée de son conjoint.

Cinquièmement, si nous allions produire les hadiths portant sur la clémencedont le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) faisait preuve envers ses épouses, nous serions trop longs. En effet, il était clément et compatissant dans des situations qui mettent un mari ordinaire hors de lui-même.

L'homme à la grande noblesse de caractère (Bénédiction et salut soient sur lui) s'imposa la patience et la clémence. Mieux, il tint à mettre son épouse à l'abri de tout préjudice. A ce propos, Oum Salamah (P.A. a) a rapporté qu'elle apporta au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons de la nourriture sur un plateau. Au même moment Aicha arriva vêtue d'un pagne et armée d'une grosse pierre à l'aide de laquelle elle brisa le plateau en deux fragments. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) collecta les fragments et dit deux fois : mangez ! Votre mère est jalouse ! Ensuite, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) prit un plateau d'Aicha et l'envoya à Oum Salamah et remit celui d'Oum Salamah à Aicha. » (Rapporté par an-Nassai, 3956 et jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassai.

D'après An-Nou'man ibn Bachir (P.A.a) abou Baker se rendait auprès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) quant il entendit Aicha élever la voix devant le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Celui-ci permit à Abou Baker d'entrer. Dès son entrée, il dit à Aicha en la

harcelant : fille d'Oum Rouman ! Tu élèves la voix devant le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ?! Ce dernier s'interposa entre les deux personnes. Une fois Abou Baker parti, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se mit à calmer Aicha en lui disant : ne vois-tu pas que je me suis interposé entre toi et l'homme ?

Plus tard, Abou Baker revint demander l'autorisation d'entrer. Autorisé, il découvrit que le Messager engageait une conversation ponctuée de rires avec Aicha. Abou Baker dit alors : Messager d'Allah ! Intégrez-moi dans votre (ambiance de) paix comme vous m'aviez impliqué dans votre guerre (crise de ménage). » (Rapporté par Ahmad dans al-Mousnad (30/341-342). Selon les vérificateurs sa chaîne de transmission est conforme aux conditions (critères) de Mouslim.

Que les haineux réfléchissent bien ! A quel point le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) entourait son épouse Aicha (P.A.a) de compassion ! Que de fois il lui prouvait son amour dans des situations difficiles et en présence de ses hôtes qui virent le plateau remplis de mets brisé devant eux alors qu'il tentait de trouver une excuse à l'auteur des faits en disant : votre mère est jalouse !

Cette jalousie elle-même n'est –elle pasle motif qui avait poussé Aicha (P.A.a) à sortir nuitamment de chez elle pour poursuivre le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) croyant qu'il allait se rendre auprès d'une autre de ses épouses. Pourtant le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne la violenta pas en la frappant sévèrement comme le font beaucoup de maris.

Sixièmement, si le coup en question était réellement violent, Aicha (P.A.a) aurait pleuré comme le font habituellement les jeunes femmes. Elle aurait manifesté sa douleur et son opposition au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Mais elle ne le fit pas. Bien au contraire, elle reprit le dialogue avec lui et lui posa doucement une question portant sur l'invocation à prononcer au moment de la visite des tombes. Ce qui prouve que le coup ne visait rien d'autre que l'avertissement et l'instruction et qu'Aicha ne subit le moindre dégât corporel que les haineux chercheraient à imputer à notre noble Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Septièmement, nous disons encore que le fait pour un époux de frapper légèrement son épouse sans l'intention de l'humilier et de la mépriser et en cas de nécessité est autorisé par le saint Coran. En effet, Allah le Très haut y dit : Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand! (Coran, 4 :34).

Aicha commit une erreur en quittant le domicile conjugal sans la permission de son mari (Bénédiction et salut soient sur lui). Son excuse est qu'elle le rejoignit et fut rassurée grâce à sa compagnie et l'attention qu'il lui prêta. Il n'en demeure pas moins vrai que son comportement était erroné même si le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'usa pas de la permission coraniquede frapper légèrement l'épouse désobéissante.

S'il l'avait fait, il n'aurait fait aucun mal car il avait le droit de punir toute mauvaise action à l'instar de Moise qui s'était saisi de la tête de son frère pour le tirer vers lui. Notre noble Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), lui, se contenta d'un tapotement à la poitrine ponctué par l'invite à la crainte d'Allah le Puissant et Majestueux, ce qui relève de sa perfection morale du prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.